

Mois de la biodiversité : le département remet les trophées « le 41 par nature »

Mardi 4 juin s'est tenue, à l'Hôtel du département, la remise des [Trophées 41 par nature](#) 2024 par Philippe Gouet, président du conseil départemental. Au terme de la [4e édition](#) de ce mois dédié à l'environnement organisé en partenariat avec [le conservatoire d'espaces naturels de Loir-et-Cher \(CEN 41\)](#), [le comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement \(CDPNE\)](#) ainsi que des associations engagées dans la préservation de la biodiversité, ces trophées récompensent des initiatives en faveur de la biodiversité dans trois catégories : « Collectivité », « Entreprise & Artisanat » et « Jeunesse ».



Trophée 41 par Nature 2024 – collectivité

La collectivité primée est la commune de [Saint-Julien de Chédon](#) pour ses travaux d'inventaire naturaliste et de création, en partenariat avec le CDPNE, d'un sentier pédagogique sur une ancienne gravière. Située dans le sud-ouest du département, la commune fait partie de la [petite région agricole](#) « les Plateaux bocagers de la Touraine méridionale », regroupant des milieux très hétérogènes allant du plateau dénudé de Pontlevoy à la vallée du Cher bordée de coteaux de vignes. Les espaces agricoles et naturels occupent la quasi-totalité du territoire de la commune qui a entrepris, sous l'impulsion de son maire Michel Leplard, la création d'un observatoire et d'un circuit découverte nature avec implantation de panneaux pédagogiques assorti d'un projet de suivis d'espèces.

Trophée 41 par Nature 2024 - entreprise & artisanat

Ce trophée récompense une entreprise de Loir-et-Cher engagée dans une démarche innovante pour préserver la richesse de la faune et de la flore du territoire alors que son activité n'est pas liée à la protection de la biodiversité. [Le Domaine des Anges](#), à Thenay, est ainsi récompensé pour l'ensemble de la démarche responsable et durable engagée dans le développement de son activité en tant que pôle touristique et écologique. Situé au cœur d'un parc de 5 hectares, ce domaine accueille des [Ecolodges](#) et constitue un refuge référencé par la [Ligue de Protection des Oiseaux](#). Christèle Dufourg, sa propriétaire, est particulièrement investie dans la préservation et la valorisation de l'environnement sur le long terme par la plantation de haies, des actions de fauches raisonnées, l'installation de nichoirs à mésanges ainsi que d'une douzaine de ruches, l'entretien de trois mares et un futur projet de suivi d'oiseaux.

Trophée 41 par Nature 2024 - jeunesse

Nouveauté 2024, ce trophée récompense une initiative en faveur de la préservation du patrimoine naturel du Loir-et-Cher portée de manière individuelle ou collective par un ou plusieurs candidats âgés de 10 à 20 ans. Le lauréat est Yann Gauthier, âgé de 13 ans et résident à Chailles. Scolarisé au collège de Blois-Vienne dont il est éco-délégué, il ramasse depuis 3 ans les déchets en bord de Loire et dans certains quartiers de Blois, il a participé à la végétalisation de son collège et a créé des nichoirs pour chauves-souris et mésanges. Il est également très impliqué dans la lutte contre le gaspillage et croit fermement en un futur davantage respectueux pour l'environnement.

« Ces initiatives remarquables illustrent l'importance que les collectivités, les entrepreneurs et la jeunesse de Loir-et-Cher accordent à la connaissance et la préservation de notre biodiversité. Ces actions en faveur de la préservation des espèces menacées, de la restauration des écosystèmes et de la sensibilisation du grand public, contribuent à la création d'un avenir plus vert et plus durable. » rappelle Philippe Gouet, président du conseil départemental.

Depuis 2017, le conseil départemental redistribue plus de 2 M€ par an dans les territoires à des associations de protection de l'environnement, à des communes ou encore à des [Établissements publics de coopération intercommunale \(EPCI\)](#), notamment à travers la [Dotation départementale d'aménagement durable \(DDAD\)](#) mise en place depuis 2018 et dotée d'une enveloppe de 1 M€/par an, portée à 2M€ par an depuis 2022.

Par ailleurs, afin de favoriser une meilleure appropriation de la diversité de la faune et de la flore des ENS, le département de Loir-et-Cher soutient des [programmes importants](#) comme :

- le [plan départemental en faveur des chiroptères \(chauves-souris\)](#) avec la création d'aménagements sur les ponts et les collèges ;
- le déploiement d'un programme [Miel et pollinisateurs sauvages](#) à travers l'installation de cinq ruchers répartis sur le département et la conception d'une mallette pédagogique sur les pollinisateurs sauvages ;
- l'acquisition foncière en vue de la préservation d'espaces naturels ;
- le dispositif d'aide à la plantation [Arbres & Haies](#), favorable à la biodiversité et au stockage du carbone,
- l'adoption d'un nouveau schéma des ENS comptant 84 actions à mener dans les dix prochaines années,
- ou encore la création d'un outil à destination des collégiens : le parrainage collèges/ENS.

Le département s'appuie sur de nombreux partenaires, associations, communes pour faire vivre les ENS, les aménager, les entretenir et les valoriser. Grâce à cette coopération, de nombreux projets de restauration, de valorisation et d'amélioration des connaissances se concrétisent chaque année. Ainsi, chaque année, de nombreuses animations sont réalisées, notamment à destination du public scolaire pour permettre aux écoliers et aux collégiens d'accéder à ces espaces en étant accompagnés par des animateurs nature professionnels : une trentaine de classes bénéficient ainsi chaque année d'un parcours pédagogique spécifique avec le soutien de nombreux partenaires dont l'Éducation nationale.

Pour aller plus loin :

[Nature 41](#)

[Observatoire des Espaces Naturels Sensibles du Loir-et-Cher](#)

